

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID: 031-213103583-20240411-2024_03_22-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Montastruc-la-Conseillère

a commune de Montastruc-la-Conseillère Séance ordinaire du 11 avril 2024

Convocation envoyée le 31 mars 2024

Délibération N° 2024 03 22

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastrucla-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

<u>Présents</u>: CAPEL Jean-Baptiste, MILLET Véronique, LASKIER William, PEREZ Serge, MESTDAGH Vincent, CHAUBET Sandrine, DU LAC Agnès, GRELET Sandrine, LALANNE Philippe, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Herbé, JACOMINO Pierre, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal, CADOZ Patricia, GAUTIER Médéric

Procurations:

Nathalie BACHELET donne pouvoir à Hervé SAINGIER
Mireille LAURENS donne pouvoir à Vincent MESTDAGH
Daniel FORTIER donne pouvoir à Philippe LALANNE
Marjorie MAUCOUARD donne pouvoir à Sandrine CHAUBET
Mania LE NIVET donne pouvoir à William LASKIER
Jean RIUS donne pouvoir à Adeline GUIBERT
Nabila SENHADJI donne pouvoir à Patricia CADOZ

Secrétaire de séance : Sandrine CHAUBET

<u>Objet</u>: Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour l'opération « Extension de l'école élémentaire Vinsonneau »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 7 juillet 2022, et par la délibération 2022-07-06, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/extension de l'école élémentaire Vinsonneau.

Le Conseil Municipal avait alors autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.

Considérant que le coût des travaux HT de la phase d'extension de l'école Vinsonneau est estimé à ce jour 4 628 250€,

La présente délibération a pour objet de formaliser une demande de principe pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de bénéficier du taux le plus élevé pour ce projet d'envergure pour la commune.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :







Article 1 : Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre de l'opération « Extension de l'école élémentaire Vinsonneau ».

Article 2 : Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne au taux le plus élevé.

Article 3: Les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Primitif 2024 et suivants.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		23

Le Maire,

Jean-Baptiste CAPEL